

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

2025-054 – Lot 2 598 409 – 2023, rue Liliane Ouest

AVIS public est, par la présente, donné par la soussignée, que la demande de dérogation mineure suivante sera prise en considération par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 2 juillet 2025 :

2025-054 : Cette dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputé conforme la marge latérale gauche du bâtiment à 2,75 mètres alors que la réglementation en vigueur exige un minimum de 3,00 mètres.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal en se présentant le 2 juillet 2025 à 19 h 30 à la salle du Conseil située au 2555, chemin Bellevue à Carignan.

La Ville de Carignan invite ses citoyens à consulter la présentation en annexe du présent avis public afin de prendre connaissance de la demande de dérogation mineure.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.a-19.1)*.

Donné à Carignan, ce 16 juin 2025

Suzy Camiré
Technicienne juridique et assistante-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Suzy Camiré, certifie, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan et l'avoir fait afficher à l'hôtel de ville le 16 juin 2025.

Donné à Carignan, ce 16 juin 2025

Suzy Camiré
Technicienne juridique et assistante-greffière